

CASTIN : Les taux des taxes locales restent inchangés



CASTIN : Les taux des taxes locales restent inchangés

Sous la présidence du maire, Joël Mignano, le Conseil Municipal s'est réuni le 7 mars à 18 h 30. Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de 2015 de la commune et du Réseau d'Assainissement ont été présentés respectivement par le maire et par son adjoint.

Le Compte Administratif 2015 de la Commune dégage en section d'investissement un déficit de 19 313,12 € et en section de fonctionnement un excédent cumulé de 59 860,75 €. Le surplus, soit 40 547,90 € sera affecté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2016.

Le Compte Administratif 2015 de l'Assainissement présente en section d'investissement un déficit de 1 928,52 € et en section d'exploitation un excédent cumulé de 22 602,38 €.

Le surplus, soit 20 673,86 € sera affecté en recettes d'exploitation au budget primitif 2016.

Vote des taux des taxes directes locales pour 2016 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour 2016 les taux identiques à ceux de l'année 2015.

Vote des budgets primitifs de la commune et du réseau de l'assainissement 2016

Le budget de la commune s'équilibre pour la section de fonctionnement en dépenses et recettes à 232 057 € et pour la section d'investissement en dépenses et recettes à 104 490 €.

Le budget de l'assainissement s'équilibre pour la section d'exploitation en dépenses et recettes à 38 473 € et pour la section d'investissement en dépenses et recettes à 28 667 €.

Motion :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'une motion, établie par les syndicats (SNUipp/FSU, SE-UNSA, CGT, SUD) et la FCPE du Gers, motion demandant à la ministre de l'Education Nationale une dotation en postes afin de rattraper le retard en matière d'ouvertures de classes. Après en avoir donné lecture, il sollicite l'autorisation de signer la motion. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette motion.

Questions diverses :

Défibrillateur : Suite à une proposition concernant la fourniture d'un défibrillateur, le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite.

Info : Vide grenier de l'association de la gym volontaire de Castin aura lieu le dimanche 3 avril à partir de 9 heures.

L'AVIS DU MAIRE

"La section de fonctionnement composée des recettes courantes (impôts locaux, dotations de l'état) et les dépenses (frais nécessaires au fonctionnement des services municipaux, remboursement des intérêts des emprunts et les subventions versées aux associations) fait ressortir un excédent de 59 860.75 €. La section d'investissement composée des recettes provenant de l'autofinancement, des subventions perçues et des emprunts et des dépenses permettant l'aménagement du pré au coeur du village et l'accessibilité des divers points de la commune fait ressortir un déficit de 19 313.12 €.

On peut noter que grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement une somme de 40 547.63 € se dégage de cette section somme qui pourra être utilisée si besoin en investissement.

Pour 2016, les élus ont décidé malgré la conjoncture de notre pays (baisse des dotations de l'état) de ne pas augmenter les taux des taxes locales, d'avoir une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement et de poursuivre des aménagements destinés à améliorer notre cadre de vie".